



**RETURN BIDS TO:
RETOURNER LES SOUMISSIONS À:**

**Bid Receiving - PWGSC / Réception des
soumissions - TPSGC**
11 Laurier St. / 11, rue Laurier
Place du Portage, Phase III
Core 0B2 / Noyau 0B2
Gatineau, Québec K1A 0S5
Bid Fax: (819) 997-9776

**REQUEST FOR PROPOSAL
DEMANDE DE PROPOSITION**

**Proposal To: Public Works and Government
Services Canada**

We hereby offer to sell to Her Majesty the Queen in right of Canada, in accordance with the terms and conditions set out herein, referred to herein or attached hereto, the goods, services, and construction listed herein and on any attached sheets at the price(s) set out therefor.

**Proposition aux: Travaux Publics et Services
Gouvernementaux Canada**

Nous offrons par la présente de vendre à Sa Majesté la Reine du chef du Canada, aux conditions énoncées ou incluses par référence dans la présente et aux annexes ci-jointes, les biens, services et construction énumérés ici sur toute feuille ci-annexée, au(x) prix indiqué(s).

Comments - Commentaires

Title - Sujet Autobus scolaires Thomas Saf-T-Line	
Solicitation No. - N° de l'invitation T8009-190273/A	Date 2019-12-20
Client Reference No. - N° de référence du client T8009-190273	
GETS Reference No. - N° de référence de SEAG PW-\$\$HP-916-78277	
File No. - N° de dossier hp916.T8009-190273	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
Solicitation Closes - L'invitation prend fin at - à 02:00 PM on - le 2020-02-03	Time Zone Fuseau horaire Eastern Standard Time EST
F.O.B. - F.A.B. Plant-Usine: <input type="checkbox"/> Destination: <input type="checkbox"/> Other-Autre: <input type="checkbox"/>	
Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à: Paravan, Tony	Buyer Id - Id de l'acheteur hp916
Telephone No. - N° de téléphone (613) 296-9781 ()	FAX No. - N° de FAX () -
Destination - of Goods, Services, and Construction: Destination - des biens, services et construction: DEPARTMENT OF TRANSPORT ENVIRONMENTAL AFFAIRS (AHE) PROGRAMS GROUP 330 SPARKS ST., 18TH FL. OTTAWA Ontario K1A0N5 Canada	

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Vendor/Firm Name and Address

**Raison sociale et adresse du
fournisseur/de l'entrepreneur**

Issuing Office - Bureau de distribution

Vehicles & Industrial Products Division
140 O'Connor, Tower East
4th Floor
140 O'Connor, Tour Est
4ème étage
Ottawa
Ontario
K1A 0S5

Delivery Required - Livraison exigée See Herein	Delivery Offered - Livraison proposée
Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur	
Telephone No. - N° de téléphone Facsimile No. - N° de télécopieur	
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)	
Signature	Date



Item Article	Description	Dest. Code Dest.	Inv. Code Fact.	Qty Qté	U. of I. U. de D.	Destination	Unit Price/Prix unitaire FOB/FAM	Plant/Usine	Delivery Req. Livraison Req.	Del. Offered Liv. offerte
1	<p>Thomas Saf-T-Liner C2 School Bus</p> <ul style="list-style-type: none"> In accordance with Transport Canada Annex "A" - Statement of Work for the Purchase of Two (2) Thomas Saf-T-Liner C2 School Bus. 	T8009	T8009	1	Each	\$	\$		See Herein	
2	<p>Thomas Saf-T-Liner C2 School Bus</p> <ul style="list-style-type: none"> In accordance with Transport Canada Annex "A" - Statement of Work for the Purchase of Two (2) Thomas Saf-T-Liner C2 School Bus. 	T8009	T8009	1	Each	\$	\$		See Herein	

Solicitation No. - N° de l'invitation
T8009-190273/A

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur
HP916

Client Ref. No. - N° de réf. du client
T8009-190273/A

File No. - N° du dossier
hp916- T8009-190273

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

TABLE DES MATIÈRES

PARTIE 1 - RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

- 1.1 Besoin
- 1.2 Compte rendu
- 1.3 Accords commerciaux
- 1.4 Service Connexion postal

PARTIE 2 - INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES

- 2.1 Instructions, clauses et conditions uniformisées
- 2.2 Présentation des soumissions
- 2.3 Demandes de renseignements en période de soumission
- 2.4 Lois applicables
- 2.5 Améliorations apportées aux besoins pendant la demande de soumissions

PARTIE 3 - INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS

- 3.1 Instruction pour la préparation des soumissions

PARTIE 4 - PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET BASE DE SÉLECTION

- 4.1 Procédures d'évaluation
- 4.2 Base de sélection

PARTIE 5 – ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

- 5.1 Attestations exigées avec la soumission
- 5.2 Attestations préalables à l'attribution du contrat et renseignements supplémentaires

PARTIE 6 - CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

- 6.1 Besoin
- 6.2 Clauses et conditions uniformisées
- 6.3 Durée du contrat
- 6.4 Responsables
- 6.5 Paiement
- 6.6 Instructions relatives à la facturation
- 6.7 Attestations et renseignements supplémentaires
- 6.8 Lois applicables
- 6.9 Ordre de priorité des documents
- 6.10 Clauses du guide des CCUA
- 6.11 Inspection et acceptation
- 6.12 Préparation en vue de la livraison
- 6.13 Instructions d'expédition - livraison à destination
- 6.14 Réunion postérieure à l'attribution du contrat/Réunion de pré-production

Solicitation No. - N° de l'invitation
T8009-190273/A

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur
HP916

Client Ref. No. - N° de réf. du client
T8009-190273/A

File No. - N° du dossier
hp916- T8009-190273

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

6.15 Conditionnement

6.16 Garantie

6.17 Matériel

Pièces jointes :

Annexe «A» - Énoncé des travaux Autobus scolaires Thomas Saf-T-Liner C2;
Appendice 1 - Questionnaire de renseignements techniques; et
Annexe «B» de la Partie 3 de la Demande de soumissions - Instrument de paiement électronique

Solicitation No. - N° de l'invitation
T8009-190273/A

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur
HP916

Client Ref. No. - N° de réf. du client
T8009-190273/A

File No. - N° du dossier
hp916- T8009-190273

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

PARTIE 1 - RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

1.1 Besoin

Transport Canada a besoin des véhicules indiqués dans la présente, conformément à l'Annexe «A» - Énoncé des travaux Autobus scolaires Thomas Saf-T-Liner C2, ci-jointe.

1.2 Compte rendu

Les soumissionnaires peuvent demander un compte rendu sur les résultats de la demande de soumissions. Les soumissionnaires devraient en faire la demande à l'autorité contractante dans les 15 jours ouvrables, suivant la réception de l'avis les informant que leur soumission n'a pas été retenue. Le compte rendu peut être fourni par écrit, par téléphone ou en personne.

1.3 Accords commerciaux

Ce besoin est assujéti aux dispositions de l'Accord sur les marchés publics de l'Organisation mondiale du commerce (AMP-OMC), de l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA), de l'Accord économique et commercial global entre le Canada et l'Union européenne (AECG) et de l'Accord de libre-échange canadien (ALEC).

1.4 Service Connexion postel

Cette demande de soumissions permet aux soumissionnaires d'utiliser le service Connexion postel offert par la Société canadienne des postes pour la transmission électronique de leur soumission. Les soumissionnaires doivent consulter la partie 2, Instructions à l'intention des soumissionnaires, et la partie 3, Instructions pour la préparation des soumissions, de la demande de soumissions, pour obtenir de plus amples renseignements.

PARTIE 2 - INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES

2.1 Instructions, clauses et conditions uniformisées

Toutes les instructions, clauses et conditions identifiées dans la demande de soumissions par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans le [Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat](https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat) (<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat>) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

Les soumissionnaires qui présentent une soumission s'engagent à respecter les instructions, les clauses et les conditions de la demande de soumissions, et acceptent les clauses et les conditions du contrat subséquent.

Le document **2003 (2019-03-04)** Instructions uniformisées - biens ou services - besoins concurrentiels, est incorporé par renvoi dans la demande de soumissions et en fait partie intégrante.

2.2 Présentation des soumissions

Les soumissions doivent être présentées uniquement à l'Unité de réception des soumissions de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) au plus tard à la date, à l'heure 2 et à l'endroit indiqués dans la demande de soumissions.

Remarque : Pour les soumissionnaires qui choisissent de présenter leurs soumissions en utilisant Connexion postel pour la clôture des soumissions à l'Unité de réception des soumissions dans la région de la capitale nationale, l'adresse de courriel est la suivante :

tpsgc.dgareceptiondessoumissions-abbidreceiving.pwgsc@tpsgc-pwgsc.gc.ca.

Remarque : Les soumissions ne seront pas acceptées si elles sont envoyées directement à cette adresse de courriel. Cette adresse de courriel doit être utilisée pour ouvrir une conversation Connexion postel, tel qu'indiqué dans les instructions uniformisées [2003](#) ou [pour envoyer des soumissions au moyen d'un message Connexion postel si le soumissionnaire utilise sa propre licence d'utilisateur du service Connexion postel](#).

2.3 Demandes de renseignements en période de soumission

Toutes les demandes de renseignements doivent être présentées par écrit à l'autorité contractante **au moins sept (7) jours** civils avant la date de clôture des soumissions. Pour ce qui est des demandes de renseignements reçues après ce délai, il est possible qu'on ne puisse pas y répondre.

Les soumissionnaires devraient citer le plus fidèlement possible le numéro de l'article de la demande de soumissions auquel se rapporte la question et prendre soin d'énoncer chaque question de manière suffisamment détaillée pour que le Canada puisse y répondre avec exactitude. Les demandes de renseignements techniques qui ont un caractère exclusif doivent porter clairement la mention « exclusif » vis-à-vis de chaque article pertinent. Les éléments portant la mention « exclusif » feront l'objet d'une discrétion absolue, sauf dans les cas où le Canada considère que la demande de renseignements n'a pas un caractère exclusif. Dans ce cas, le Canada peut réviser les questions ou peut demander au soumissionnaire de le faire, afin d'en éliminer le caractère exclusif, et permettre la transmission des réponses à tous les soumissionnaires. Le Canada peut ne pas répondre aux demandes de renseignements dont la formulation ne permet pas de les diffuser à tous les soumissionnaires.

Solicitation No. - N° de l'invitation
T8009-190273/A

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur
HP916

Client Ref. No. - N° de réf. du client
T8009-190273/A

File No. - N° du dossier
hp916- T8009-190273

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

2.4 Lois applicables

Tout contrat subséquent sera interprété et régi selon les lois en vigueur en Ontario et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

À leur discrétion, les soumissionnaires peuvent indiquer les lois applicables d'une province ou d'un territoire canadien de leur choix, sans que la validité de leur soumission ne soit mise en question, en supprimant le nom de la province ou du territoire canadien précisé et en insérant le nom de la province ou du territoire canadien de leur choix. Si aucun changement n'est indiqué, cela signifie que les soumissionnaires acceptent les lois applicables indiquées.

2.5 Améliorations apportées aux besoins pendant la demande de soumissions

Les soumissionnaires qui estiment qu'ils peuvent améliorer, techniquement ou technologiquement, le devis descriptif ou l'énoncé des travaux contenus dans la demande de soumissions, sont invités à fournir des suggestions par écrit à l'autorité contractante identifiée dans la demande de soumissions. Les soumissionnaires doivent indiquer clairement les améliorations suggérées et les motifs qui les justifient. Les suggestions, qui ne restreignent pas la concurrence ou qui ne favorisent pas un soumissionnaire en particulier, seront examinées à la condition qu'elles parviennent à l'autorité contractante **au plus tard sept (7) jours calendrier** avant la date de clôture de la demande de soumissions. Le Canada aura le droit d'accepter ou de rejeter n'importe quelle ou la totalité des suggestions proposées.

PARTIE 3 - INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS

3.1 Instructions pour la préparation des soumissions

Si le soumissionnaire choisit d'envoyer sa soumission par voie électronique, le Canada exige de sa part qu'il respecte l'article 08 des instructions uniformisées 2003. Le système Connexion postal a une limite de 1 Go par message individuel affiché et une limite de 20 Go par conversation.

Le Canada demande que les documents soient identifiés, groupés et présentés en sections distinctes comme suit :

Section I : Soumission technique
Section II : Soumission financière
Section III : Attestations
Section IV : Renseignements supplémentaires

Si le soumissionnaire choisit de transmettre sa soumission sur papier, le Canada demande que la soumission soit présentée en sections distinctes, comme suit :

Section I : Soumission technique (2 copie(s) papier)
Section II : Soumission financière (1 copie(s) papier)
Section III : Attestations (2 copie(s) papier)
Section IV : Renseignements supplémentaires (1 copie(s) papier)

En cas d'incompatibilité entre le libellé de la copie électronique sur le media et de l'exemplaire papier, le libellé de l'exemplaire papier l'emportera sur celui de la copie électronique.

Si le soumissionnaire fournit simultanément plusieurs copies de sa soumission à l'aide de méthodes de livraison acceptable, et en cas d'incompatibilité entre le libellé de la copie électronique transmise par le service Connexion postal et celui de la copie papier, le libellé de la copie électronique transmise par le service Connexion postal aura préséance sur le libellé des autres copies.

Les prix doivent figurer dans la soumission financière seulement. Aucun prix ne doit être indiqué dans une autre section de la soumission.

Le Canada demande que les soumissionnaires suivent les instructions de présentation décrites ci-dessous pour préparer leur soumission en format papier

- a) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm);
- b) utiliser un système de numérotation correspondant à celui de la demande de soumissions.

En avril 2006, le Canada a adopté une politique exigeant que les ministères et organismes fédéraux prennent les mesures nécessaires pour tenir compte des facteurs environnementaux dans le processus d'approvisionnement : la [Politique d'achats écologiques](https://www.tbs-sct.gc.ca/pol/doc-fra.aspx?id=32573) (<https://www.tbs-sct.gc.ca/pol/doc-fra.aspx?id=32573>). Pour aider le Canada à atteindre ses objectifs, les soumissionnaires devraient :

- 1) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm) contenant des fibres certifiées provenant d'un aménagement forestier durable et contenant au moins 30 % de matières recyclées;
- 2) utiliser un format qui respecte l'environnement : impression noir et blanc plutôt qu'en couleur, recto verso/à double face, broché ou agrafé, sans reliure Cerlox, reliure à attaches ou reliure à anneaux.

Section I : Soumission technique

Dans leur soumission technique, les soumissionnaires devraient expliquer et démontrer comment ils entendent répondre aux exigences et comment ils réaliseront les travaux.

3.1.1 Aucun produit de remplacement

Les soumissionnaires doivent fournir les produits qui sont conformes à la description, à la marque, au modèle et/ou au numéro de pièce indiqués dans la description des articles de la demande de soumissions. Les soumissionnaires sont prévenus que les produits de remplacement ne seront pas pris en considération.

Section II: Soumission financière

Les soumissionnaires doivent présenter leurs prix unitaires fermes dans la section intitulée «Détails de l'article» et en conformité avec la base de paiement identifiée dans la PARTIE 6 – CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT.

3.1.2 Paiement électronique de factures – soumission

Si vous êtes disposés à accepter le paiement de factures au moyen d'instruments de paiement électronique, compléter l'annexe «B» Instruments de paiement électronique, afin d'identifier lesquels sont acceptés.

Si l'annexe «B» Instruments de paiement électronique n'a pas été complétée, il sera alors convenu que le paiement de factures au moyen d'instruments de paiement électronique ne sera pas accepté.

L'acceptation des instruments de paiement électronique ne sera pas considérée comme un critère d'évaluation.

3.1.3 Fluctuation du taux de change - Atténuation des risques

1. Le soumissionnaire peut demander au Canada d'assumer les risques et les avantages liés aux fluctuations du taux de change. Si le soumissionnaire demande un rajustement du taux de change, cette demande doit être clairement indiquée dans la soumission au moment de sa présentation. Le soumissionnaire doit présenter le formulaire [PWGSC-TPSGC 450](http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/app-acq/forms/450-fra.html)  (http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/app-acq/forms/450-fra.html), Demande de rajustement du taux de change, avec sa soumission, et indiquer le montant en monnaie étrangère en dollars canadiens pour chaque article pour lequel un rajustement du taux de change est demandé.
2. Le montant en monnaie étrangère est défini comme la portion du prix ou du taux qui varie directement en fonction des fluctuations du taux de change. Ce montant devrait comprendre l'ensemble des taxes, des droits et des autres coûts payés par le soumissionnaire et qui seront compris dans le montant de rajustement.
3. Le prix total payé par le Canada sur chaque facture sera rajusté au moment du paiement, selon le montant en monnaie étrangère et la disposition relative à la fluctuation du taux de change du contrat. Le rajustement du taux de change sera uniquement appliqué lorsque la fluctuation du taux de change varie de plus de 2% (augmentation ou diminution).

Solicitation No. - N° de l'invitation
T8009-190273/A

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur
HP916

Client Ref. No. - N° de réf. du client
T8009-190273/A

File No. - N° du dossier
hp916- T8009-190273

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

4. Au moment de la soumission, le soumissionnaire doit remplir les colonnes (1) à (4) du formulaire [PWGSC-TPSGC 450](http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/app-acq/forms/450-fra.html)  (<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/app-acq/forms/450-fra.html>) pour chaque article pour lequel il veut se prévaloir de la disposition relative à la fluctuation du taux de change. Lorsque les soumissions sont évaluées en dollars canadiens, les valeurs indiquées dans la colonne (3) devraient aussi être en dollars canadiens, afin que le montant du rajustement soit présenté dans la même devise que le paiement.
5. Aux fins de la présente disposition relative à la fluctuation du taux de change, les autres taux ou calculs proposés par le soumissionnaire ne seront pas acceptés.

Section III: Attestations

Les fournisseurs doivent présenter les attestations exigées à la PARTIE 5 - ATTESTATIONS.

Section IV : Renseignements supplémentaires

Le Canada demande que les fournisseurs présentent les renseignements suivants :

3.1.4 Date de livraison

Bien que la livraison du véhicule soit demandée pour le ou avant le 15 Mai 2020 la meilleure livraison pouvant être offerte est la suivante:

Article 001 - Une (1) Autobus scolaires Thomas Saf-T-Liner C2 sera livrée dans les _____ jours civils suivant la date d'octroi du contrat.

Article 002 - Une (1) Autobus scolaires Thomas Saf-T-Liner C2 sera livrée dans les _____ jours civils suivant la date d'octroi du contrat.

3.1.5 Période de garantie courante du fabricant

Le Canada demande que le soumissionnaire fournisse des renseignements détaillés sur la garantie courante du fabricant pour le véhicule/l'équipement et ses composants qui dépasse la période de garantie minimale de douze (12) mois.

PARTIE 4 - PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION

4.1 Procédures d'évaluation

- a) Les soumissions reçues seront évaluées par rapport à l'ensemble des exigences de la demande de soumissions, incluant les critères d'évaluation techniques et financiers.
- b) Une équipe d'évaluation composée de représentants du Canada évaluera les soumissions.

4.1.1 Évaluation technique

4.1.1.1 Les soumissionnaires doivent fournir avec leur soumission, les documents suivants :

- 1) Annexe «A» - Énoncé des travaux Autobus scolaires Thomas Saf-T-Liner C2; et
- 2) Appendice 1 - Questionnaire de renseignements techniques.

4.1.2 Évaluation financière

4.1.2.1 L'évaluation financière a pour but de déterminer le prix en utilisant l'information soumise dans «Détails de l'article».

4.2 Méthode de sélection

Une soumission doit respecter les exigences de la demande de soumissions et satisfaire à tous les critères obligatoires pour être déclarée recevable. La soumission recevable ayant le prix évalué le plus bas sera recommandée pour l'attribution d'un contrat.

PARTIE 5 – ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

Les soumissionnaires doivent fournir les attestations et les renseignements supplémentaires exigés pour qu'un contrat leur soit attribué.

Les attestations que les soumissionnaires remettent au Canada, peuvent faire l'objet d'une vérification à tout moment par le Canada. À moins d'indication contraire, le Canada déclarera une soumission non recevable, ou à un manquement de la part de l'entrepreneur s'il est établi qu'une attestation du soumissionnaire est fautive, sciemment ou non, que ce soit pendant la période d'évaluation des soumissions ou pendant la durée du contrat.

L'autorité contractante aura le droit de demander des renseignements supplémentaires pour vérifier les attestations du soumissionnaire. À défaut de répondre et de coopérer à toute demande ou exigence imposée par l'autorité contractante, la soumission sera déclarée non recevable, ou constituera un manquement aux termes du contrat.

5.1 Attestations exigées avec la soumission

Les soumissionnaires doivent fournir les attestations suivantes dûment remplies avec leur soumission.

5.1.1 Dispositions relatives à l'intégrité - déclaration de condamnation à une infraction

Conformément aux dispositions relatives à l'intégrité des instructions uniformisées, tous les soumissionnaires doivent présenter avec leur soumission, **s'il y a lieu**, le formulaire de déclaration d'intégrité disponible sur le site Web [Intégrité – Formulaire de déclaration](http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/declaration-fra.html) (<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/declaration-fra.html>), afin que sa soumission ne soit pas rejetée du processus d'approvisionnement.

5.2 Attestations préalables à l'attribution du contrat et renseignements supplémentaires

Les attestations et les renseignements supplémentaires énumérés ci-dessous devraient être remplis et fournis avec la soumission mais ils peuvent être fournis plus tard. Si l'une de ces attestations ou renseignements supplémentaires ne sont pas remplis et fournis tel que demandé, l'autorité contractante informera le soumissionnaire du délai à l'intérieur duquel les renseignements doivent être fournis. À défaut de fournir les attestations ou les renseignements supplémentaires énumérés ci-dessous dans le délai prévu, la soumission sera déclarée non recevable.

5.2.1 Dispositions relatives à l'intégrité – documentation exigée

Conformément à l'article intitulé Renseignements à fournir lors d'une soumission, de la passation d'un contrat ou de la conclusion d'un accord immobilier de la [Politique d'inadmissibilité et de suspension](http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/politique-policy-fra.html) (<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/politique-policy-fra.html>), le soumissionnaire doit présenter la documentation exigée, s'il y a lieu, afin que sa soumission ne soit pas rejetée du processus d'approvisionnement.

5.2.2 Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi – Attestation de soumission

En présentant une soumission, le soumissionnaire atteste que le soumissionnaire, et tout membre de la coentreprise si le soumissionnaire est une coentreprise, n'est pas nommé dans la liste des « soumissionnaires à admissibilité limitée du PCF » du Programme de contrats fédéraux (PCF) pour l'équité en matière d'emploi disponible au bas de la page du site Web d'[Emploi et Développement social Canada \(EDSC\) – Travail](#)

Solicitation No. - N° de l'invitation
T8009-190273/A

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur
HP916

Client Ref. No. - N° de réf. du client
T8009-190273/A

File No. - N° du dossier
hp916- T8009-190273

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

(<https://www.canada.ca/fr/emploi-developpement-social/programmes/equite-emploi/programme-contrats-federaux.html#s4>).

Le Canada aura le droit de déclarer une soumission non recevable si le soumissionnaire, ou tout membre de la coentreprise si le soumissionnaire est une coentreprise, figure dans la liste des « soumissionnaires à admissibilité limitée du PCF » au moment de l'attribution du contrat.

5.2.3 Attestation des caractéristiques environnementales générales

Le soumissionnaire doit sélectionner et remplir l'une des deux déclarations suivantes aux fins d'attestation

- A) Le soumissionnaire atteste que le soumissionnaire est inscrit ou rencontre la norme ISO 14001.

Signature du représentant autorisé du soumissionnaire Date

ou

- B) Le soumissionnaire atteste que le soumissionnaire satisfait et continuera de satisfaire, pendant toute la durée du contrat, à un minimum de quatre (4) des six (6) critères identifiés dans le tableau ci-dessous.

Le soumissionnaire doit indiquer qu'il satisfait à un minimum de quatre (4) critères.

Pratiques écologiques au sein de l'organisation des soumissionnaires	Insérez un crochet pour chaque critère qui est respecté.
Favorise un environnement sans papier au moyen de directives, procédures et / ou des programmes.	
Tous les documents sont imprimés recto verso et en noir et blanc dans le cadre des activités quotidiennes, excepté lors d'indications contraires par votre client.	
Le papier utilisé dans le cadre des activités quotidiennes est composé d'un minimum de 30% de matières recyclées et possède une certification de la gestion durable des forêts.	
Utilise préférentiellement des encres écologiques et achète des cartouches d'encre réusinées ou cartouches d'encre qui peuvent être retournées au fabricant aux fins de réutilisation et de recyclage dans le cadre des activités quotidiennes.	

Solicitation No. - N° de l'invitation
T8009-190273/A

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur
HP916

Client Ref. No. - N° de réf. du client
T8009-190273/A

File No. - N° du dossier
hp916- T8009-190273

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

Des bacs de recyclage pour le papier, le papier journal, le plastique et l'aluminium sont disponibles et vidés régulièrement conformément au programme de recyclage local.	
Un minimum de 50% de matériel de bureau détient une certification écoénergétique.	

Signature du représentant autorisé du soumissionnaire

Date

Solicitation No. - N° de l'invitation
T8009-190273/A

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur
HP916

Client Ref. No. - N° de réf. du client
T8009-190273/A

File No. - N° du dossier
hp916- T8009-190273

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

PARTIE 6 - CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

6.1 Besoin

L'entrepreneur doit fournir deux (2) Autobus scolaires Thomas Saf-T-Liner C2 indiqué dans la présente, conformément à l'Annexe "A" - Énoncé des travaux Autobus scolaires Thomas Saf-T-Liner C2.

6.2 Clauses et conditions uniformisées

Toutes les clauses et conditions identifiées dans le contrat par un numéro, une date et un titre, sont reproduites dans le [Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat](https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat) (<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat>) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

6.2.1 Conditions générales

2010A (2018-06-21), Conditions générales - biens (complexité moyenne) s'appliquent au contrat et en font partie intégrante.

6.3. Durée du contrat

6.3.1 Livraison du véhicule

La livraison du véhicule doit être effectuée comme suit :

Article 001 – Une (1) Autobus scolaires Thomas Saf-T-Liner C2 doit être livré au plus tard le _____ . (Date à insérer par l'autorité contractante au moment de l'attribution du contrat.)

Article 002 – Une (1) Autobus scolaires Thomas Saf-T-Liner C2 doit être livré au plus tard le _____ . (Date à insérer par l'autorité contractante au moment de l'attribution du contrat.)

6.4 Responsables

6.4.1 Autorité contractante

L'autorité contractante pour le contrat est :

Nom : Tony Paravan
Titre: Spécialiste en approvisionnement
Organisation: Services publics et approvisionnement Canada
Direction générale des approvisionnements
DTPLEP - Division « HP »
L'Esplanade Laurier (LEL) Tour Est, 4e étage
140, O'Connor Street, Ottawa (Ontario) K1A 0S5
Téléphone : 613 296-9781
Courriel : tony.paravan@tpsgc-pwgsc.gc.ca

L'autorité contractante est responsable de la gestion du contrat et toute modification doit être autorisée, par écrit, par l'autorité contractante. L'entrepreneur ne doit pas effectuer de travaux dépassant la portée du contrat ou des travaux qui n'y sont pas prévus suite à des

Solicitation No. - N° de l'invitation
T8009-190273/A

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur
HP916

Client Ref. No. - N° de réf. du client
T8009-190273/A

File No. - N° du dossier
hp916- T8009-190273

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

demandes ou instructions verbales ou écrites de toute personne autre que l'autorité contractante.

6.4.2 Responsable des achats

Le responsable des achats pour le contrat est :

Nom: _____ (à être inséré par TPSGC au moment de l'attribution du contrat)

Titre: _____

Organisation: _____

Téléphone : _____ - _____ - _____

Courriel : _____

Le responsable des achats représente le ministère ou organisme pour lequel les travaux sont exécutés en vertu du contrat. Il est responsable de la mise en oeuvre d'outils et de procédures exigés pour l'administration du contrat. L'entrepreneur peut discuter de questions administratives identifiées dans le contrat avec le responsable des achats; cependant, celui-ci ne peut pas autoriser de changements à l'énoncé des travaux. Des changements à l'énoncé des travaux peuvent être effectués uniquement au moyen d'une modification au contrat émise par l'autorité contractante.

6.4.3 Responsable technique

Le responsable technique pour le contrat est :

Nom: _____ (à être inséré par TPSGC au moment de l'attribution du contrat)

Titre: _____

Organisation: _____

Téléphone : _____ - _____ - _____

Courriel : _____

Le responsable technique représente le ministère ou organisme pour lequel les travaux sont exécutés dans le cadre du contrat. Il est responsable de toutes les questions liées au contenu technique des travaux prévus dans le contrat. On peut discuter des questions techniques avec le responsable technique; cependant, celui-ci ne peut pas autoriser les changements à apporter à l'énoncé des travaux. Ces changements peuvent être effectués uniquement au moyen d'une modification au contrat émise par l'autorité contractante.

6.4.4 Représentants de l'entrepreneur

Nom et numéro de téléphone de la personne avec qui communiquer :

Renseignements généraux:

Nom : _____ (à être complété par le soumissionnaire)

Titre: _____

Téléphone : _____ - _____ - _____

Courriel : _____

Solicitation No. - N° de l'invitation
T8009-190273/A

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur
HP916

Client Ref. No. - N° de réf. du client
T8009-190273/A

File No. - N° du dossier
hp916- T8009-190273

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

Suivi de la livraison:

Nom : _____ (à être complété par le soumissionnaire)
Titre: _____
Téléphone : _____ - _____ - _____
Courriel : _____

6.4.5 Service après-vente

Le Canada demande que le soumissionnaire fournisse les noms, adresses et numéros de téléphone des concessionnaires et/ou agents qui sont autorisés à fournir des services après-vente, d'entretien et de réparation sous garantie et qui peuvent fournir une gamme complète de pièces de rechange pour le véhicule/l'équipement offert. Il est demandé aux soumissionnaires d'indiquer la distance entre le concessionnaire et/ou l'agent autorisé et le lieu de la livraison et celle-ci ne devrait pas dépasser 100 kilomètres.

Article 001

Nom : _____
Adresse : _____

Numéro de téléphone : _____

Distance entre le lieu de livraison et le concessionnaire et/ou l'agent : _____ km

Article 002

Nom : _____
Adresse : _____

Numéro de téléphone : _____

Distance entre le lieu de livraison et le concessionnaire et/ou l'agent : _____ km

6.5. Paiement

6.5.1 Base de paiement

À condition de remplir de façon satisfaisante toutes ses obligations en vertu du contrat, l'entrepreneur sera payé un (des) prix unitaire(s) ferme(s) en dollars canadiens, rendu droits acquittés (DDP) à destination, selon les Incoterms 2000, les droits de douane et les taxes d'accise du Canada sont incluses et les taxes applicables en sus, si applicable.

Le Canada ne paiera pas l'entrepreneur pour tout changement à la conception, toute modification ou interprétation des travaux, à moins que ces changements à la conception, ces modifications ou ces interprétations n'aient été approuvés par écrit par l'autorité contractante avant d'être intégrés aux travaux.

Le prix payé sera rajusté en fonction de la disposition relative à la fluctuation du taux de change (le cas échéant). *(Supprimer cette phrase si le soumissionnaire ne réclame pas la fluctuation)*

6.5.2 Paiement électronique de factures – contrat

L'entrepreneur accepte d'être payé au moyen de l'un des instruments de paiement électronique suivants :

- a. Carte d'achat Visa ;
- b. Carte d'achat MasterCard ;
- c. Dépôt direct (national et international) ;
- d. Échange de données informatisées (EDI) ;
- e. Virement télégraphique (international seulement) ;
- f. Système de transfert de paiements de grande valeur (plus de 25 M\$)

6.5.3 Clauses du guide des CCUA

H1001C	Paiement multiples	2008-05-12
C3015C	Rajustement relatif à la fluctuation du taux de change	2017-08-17

6.6 Instructions relatives à la facturation

6.6.1 L'entrepreneur doit soumettre ses factures conformément à l'article intitulé «Présentation des factures » des conditions générales. Les factures ne doivent pas être soumises avant que les travaux identifiés sur la facture sont complétés. Les offrants / fournisseurs sont priés de fournir les factures en format électronique sauf si indication contraire de l'autorité contractante ou chargé de projet, réduisant ainsi le matériel imprimé.

Les factures doivent être distribuées comme suit :

- a) L'original et un (1) exemplaire doivent être envoyés à l'adresse suivante pour attestation et paiement.

(TPSGC insérera l'adresse de facturation figurant sur la réquisition au moment de l'attribution du contrat)

- b) Un (1) exemplaire doit être envoyé à l'autorité contractante identifiée sous l'article 4. Responsables du contrat.

6.7 Attestations et renseignements supplémentaires

6.7.1 Conformité

À moins d'indication contraire, le respect continu des attestations fournies par l'entrepreneur avec sa soumission ou préalablement à l'attribution du contrat, ainsi que la coopération constante quant aux renseignements supplémentaires, sont des conditions du contrat et leur non-respect constituera un manquement de la part de l'entrepreneur. Les attestations pourront faire l'objet de vérifications par le Canada pendant toute la durée du contrat.

6.8 Lois applicables

Le contrat doit être interprété et régi selon les lois en vigueur en Ontario et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

6.9 Ordre de priorité des documents

En cas d'incompatibilité entre les textes énumérés dans la liste, c'est le libellé du document qui apparaît en premier sur la liste qui l'emporte sur celui de tout autre document qui figure par la suite sur ladite liste.

- (a) les articles de la convention;
- (b) 2010A (2018-06-21) Conditions générales - biens (complexité moyenne);
- (c) Annexe «A» - Énoncé des travaux Autobus scolaires Thomas Saf-T-Liner C2;
- (d) Appendice 1 - Questionnaire de renseignements techniques;
- (e) la soumission de l'entrepreneur en date du _____. *(si la soumission a été clarifiée ou modifiée, insérer au moment de l'attribution du contrat : «clarifiée le _____ » ou «modifiée le _____ » et inscrire la ou les dates des clarifications ou modifications)*

6.10 Clauses du guide des CUA

A1009C	Accès aux lieux d'exécution des travaux	2008-05-12
A9049C	Sécurité des véhicules	2011-05-16
A9068C	Règlements concernant les emplacements du gouvernement	2010-01-11
B1505C	Transport des marchandises dangereuses/ produits dangereux	2016-01-28
G1005C	Assurance - aucune exigence particulière	2016-01-28

6.11 Inspection et acceptation

L'autorité technique sera le responsable des inspections. Tous les rapports, biens livrables, documents, biens et services fournis en vertu du contrat seront assujettis à l'inspection du responsable des inspections ou de son représentant. Si des rapports, documents, biens ou services ne sont pas conformes aux exigences de l'énoncé des travaux et ne sont pas satisfaisants selon le responsable des inspections, ce dernier aura le droit de les rejeter ou d'en demander la correction, aux frais de l'entrepreneur uniquement, avant de recommander le paiement.

6.12 Préparation en vue de la livraison

Le véhicule/l'équipement doit être entretenu, réglé et livré dans un état qui en permet l'utilisation immédiate. L'intérieur et l'extérieur doivent être nettoyés avant que le véhicule/l'équipement quitte l'usine et soit remis au personnel de transport canada au lieu de livraison final.

Les réservoirs d'essence doivent être remplis au moins à moitié avant la remise du ou des véhicules au personnel de transport canada.

Toute tentative de la part du transporteur de livrer des véhicules/de l'équipement sera refusée à moins que des arrangements aient été pris pour que le personnel autorisé et qualifié soit disponible pour faire des inspections et accepter la livraison. Lorsque le transporteur devra retourner parce qu'il n'aura pas pris de rendez-vous pour la livraison, le Canada ne sera pas tenu de payer de coûts additionnels.

Solicitation No. - N° de l'invitation
T8009-190273/A

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur
HP916

Client Ref. No. - N° de réf. du client
T8009-190273/A

File No. - N° du dossier
hp916- T8009-190273

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

6.13 Instructions d'expédition

L'entrepreneur doit expédier les biens prépayés DDP - rendu droits acquittés (comme indiqué dans les détails de l'article). À moins d'indication contraire, la livraison doit se faire par le moyen le plus économique. L'entrepreneur est responsable de l'ensemble des frais de livraison, de l'administration, des coûts et des risques de transport et du dédouanement, dont le paiement des droits de douane et des taxes.

Article 001 - La personne-ressource à la destination est : _____ (à être inséré par TPSGC au moment de l'attribution du contrat)

Article 002 - La personne-ressource à la destination est : _____ (à être inséré par TPSGC au moment de l'attribution du contrat)

6.14 Réunion postérieure à l'attribution du contrat/Réunion de pré-production

Dans les dix (10) jours ouvrables suivant la réception du contrat, l'entrepreneur doit communiquer avec le responsable technique pour organiser une réunion préalable à la production. Cette réunion aura lieu à l'usine de l'entrepreneur, au _____ (Le soumissionnaire doit préciser le lieu). Les frais relatifs à cette réunion préalable à la production doivent être inclus dans le prix de la soumission. Veuillez noter que le Canada assumera les dépenses de voyage et de subsistance des employés du gouvernement. La Couronne se réserve le droit de procéder à la Réunion postérieure à l'attribution du contrat / Réunion de pré-production par téléconférence.

6.15 Conditionnement

Les méthodes de préservation et de conditionnement doivent être conformes à la norme courante de l'entrepreneur pour les envois au Canada ou, au besoin, aux normes pour les envois outremer (par exemple pour les cargaisons en cale).

6.16 Garantie

La garantie standard du fabricant de ____ mois ou _____ km (à être complété par le soumissionnaire) assurée par l'intermédiaire du réseau de distributeur s'applique.

6.17 Matériel

Le matériel fourni doit être neuf, non utilisé et de l'année-modèle 2020 ou 2021.

**Annexe A Énoncé des travaux
Achat de deux (2) autobus scolaires Thomas Saf-T-Liner C2
Pour Transports Canada**

Survol du projet

Transports Canada (TC) a l'intention de faire l'achat de deux (2) Thomas Saf-T-Liner C2 de production courante. Le véhicule doit respecter toutes les spécifications énumérées ci-dessous.

Spécifications techniques:

Item	Description	Conforme	
		Yes	No
1.0	Les véhicules doivent avoir les spécifications suivantes :		
1.1	• Le véhicule doit avoir moins de 3,000 km et Transport Canada doit être le premier acheteur au détail du véhicule		
1.2	• Le véhicule doit provenir d'un distributeur autorisé du manufacturier Thomas Built Buses		
1.3	• Manufacturier : Thomas Built Buses		
1.4	• Année Modèle : 2020 or 2021		
1.5	• Marque : Thomas		
1.6	• Modèle : Saf-T-Liner C2		
	• Doit rencontrer le standard CSA 250 D		
1.7	• Chassis : Tel que disponible		
1.8	• Moteur : Tel que disponible		
1.9	• Transmission : Automatique ou automatisée, tel que disponible		
1.10	• Intérieur du véhicule – Configuration des sièges		
	○ Au moins 65 Passengers		
	○ Les trois premières rangées doivent avoir deux sièges pour enfants intégrés en plus des ceintures de sécurité 3 points		
	○ Toutes les places doivent avoir une ceinture de sécurité 3 points, 3 par siège sauf les 3 premières rangées		
1.11	• Technologies Mobileye		
	○ Freinage automatique d'urgence (AEB)		
	○ Régulateur de vitesse adaptatif (ACC)		

	<ul style="list-style-type: none"> • Technologie BusWise 		
	<ul style="list-style-type: none"> <ul style="list-style-type: none"> ○ Technologie de detection de piéton 		
1.12	<ul style="list-style-type: none"> • PV360 avec capacité d'enregistrement 		
1.13	<ul style="list-style-type: none"> • Système de suivit du parc automobile Zonar 		
1.14	<ul style="list-style-type: none"> • Technologie de bras d'arrêt SEON 		
1.15	<ul style="list-style-type: none"> • Caméra intérieure 		
1.16	<ul style="list-style-type: none"> • Caméra d'infraction 		
1.17	<ul style="list-style-type: none"> • Empattement : Tel que disponible 		
2.0	<ul style="list-style-type: none"> • Lors de la livraison, le contracteur doit fournir la documentation suivante: 		
2.1	<ul style="list-style-type: none"> • Les véhicules seront inspectés par un agent de Transports Canada au point de vente avant la livraison 		
2.2	<ul style="list-style-type: none"> • Les véhicules doivent être livrés au Centre d'essais pour véhicules automobile, 100 rue du Landais, Blainville, QC, J7C 5C9 		
2.3	<ul style="list-style-type: none"> • Numéro d'identification du véhicule (NIV) 		
2.4	<ul style="list-style-type: none"> • Coût net (toutes taxes applicable, TPS, TVH, frais, livraison, transport, etc., doivent être indiqués séparément sur la facture) 		
2.5	<ul style="list-style-type: none"> • Deux (2) clés 		
2.6	<ul style="list-style-type: none"> • Guide du propriétaire 		
2.7	<ul style="list-style-type: none"> • Copie remplie de la feuille d'inspection de pré livraison 		
2.8	<ul style="list-style-type: none"> • Lecture de l'odomètre 		
2.9	<ul style="list-style-type: none"> • Description de véhicule neuf (DVN) indiquant que Transports Canada est le premier propriétaire au détail 		
2.10	<ul style="list-style-type: none"> • Contrat de vente 		
2.11	<ul style="list-style-type: none"> • Feuillet de construction (si disponible) 		

APPENDICE 1 - QUESTIONNAIRE DE RENSEIGNEMENTS TECHNIQUES

Les soumissionnaires sont priés de remplir le questionnaire suivant:

- a) Le présent appendice n'est pas une description d'achat, mais plutôt un questionnaire technique générique couvrant la majorité des acquisitions en matière de véhicules de la classe visée. Référez-vous à l'Annexe "A" - Spécifications –? pour les exigences relatives aux spécifications.
- b) Remplir les rubriques suivantes, lorsqu'elles s'appliquent, afin de donner des détails sur le ou les produits offerts.

1. Cabine et châssis

a) Marque: _____ b) Modèle: _____ c) Année: _____

2. Poids

a) PNBV: _____ lb. b) PNBC: _____ lb.

3. Dimensions

a) Empattement: _____ pouces b) Voie: _____ pouces

4. Moteur

a) Marque: _____ b) Modèle: _____
c) Puissance nette _____ CV à _____ tr/min.
d) Couple net _____ pi-lb à _____ tr/min.

5. Rideau de radiateur

a) Marque: _____ b) Modèle: _____

6. Transmission

a) Marque: _____ b) Modèle: _____
c) Nombre de rapports: _____

6.1 Embrayage

a) Type: _____ b) Grosseur: _____

6.2 Boîte de transfert

a) Marque: _____ b) Modèle: _____
c) Rapport: _____

7. Essieux

7.1 Essieux avant

a) Marque: _____ b) Modèle: _____
c) Capacité: _____ lb.

7.2 Essieu arrière

a) Marque: _____ b) Modèle: _____
c) Capacité: _____ lb. d) Rapport: _____

Solicitation No. - N° de l'invitation
T8009-190273/A

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur
HP916

Client Ref. No. - N° de réf. du client
T8009-190273/A

File No. - N° du dossier
hp916- T8009-190273

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

8. Suspension

Capacité au sol

8.1 a) Avant: _____ lb. chacun b) Amortisseurs: _____

8.2 a) Arrière: _____ lb. chacun b) Amortisseurs: _____

8.3 a) Auxiliaire _____ lb. chacun

9. Pneus

9.1 a) Avants - Taille: _____ X _____ b) Pli/indice: _____
c) Semelle: _____

9.2 a) Arrières - Taille: _____ X _____ b) Pli/indice: _____
c) Semelle: _____

9.3 a) Pneu de rechange - Taille: _____ X _____ b) Pli/indice: _____
c) Semelle: _____

10. Cadre

10.1 a) Matériaux: _____ b) Moment de flexion: _____ en lb.

10.2 a) Renfort: _____ b) Moment de flexion: _____ en lb.

11. Réservoirs de carburant

a) Nombre: _____ b) Type(s): _____
c) Capacité de chacun: _____ litres d) Emplacement: _____

12. Batterie(s)

a) Nombre: _____ b) Capacité individuelle: _____ CCA
c) Capacité totale: _____

13. Alternateur

a) Puissance: _____ ampères

14. Direction

a) Type: _____ b) Modèle: _____

15. Freins

15.1 a) Type: _____ b) Grosseur avant: _____
c) Grosseur arrière: _____

15.2 a) Marque du compresseur: _____ b) Modèle: _____
c) Capacité _____ pi cube/min.

Solicitation No. - N° de l'invitation
T8009-190273/A

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur
HP916

Client Ref. No. - N° de réf. du client
T8009-190273/A

File No. - N° du dossier
hp916- T8009-190273

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

15.3 a) Marque du déshydrateur: _____ b) Modèle: _____

15.4 a) Marque du purgeur d'humidité: _____
b) Modèle: _____

16. Sièges

16.1 a) Marque du siège conducteur: _____
b) Modèle: _____

16.2 a) Marque du siège passager: _____
b) Modèle: _____

17. Performance du véhicule (à pleine charge - PNBV)

a) Vitesse nominale maximale: _____ KMH (SAE J688)

Solicitation No. - N° de l'invitation
T8009-190273/A

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur
HP916

Client Ref. No. - N° de réf. du client
T8009-190273/A

File No. - N° du dossier
hp916- T8009-190273

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

ANNEXE «B» DE LA PARTIE 3 DE LA DEMANDE DE SOUMISSIONS

INSTRUMENTS DE PAIEMENT ÉLECTRONIQUE

Le soumissionnaire accepte d'être payé au moyen de l'un des instruments de paiement électronique suivants :

- Carte d'achat VISA ;
- Carte d'achat MasterCard ;
- Dépôt direct (national et international) ;
- Échange de données informatisées (EDI) ;
- Virement télégraphique (international seulement) ;
- Système de transfert de paiements de grande valeur (plus de 25 M\$)